

www.dompierre-sur-veyle.fr

01240 Dompierre-sur-Veyle

Tél. 04 74 30 31 81 Fax 04 74 30 36 61

Mail: mairie@dompierre-sur-veyle.fr

A\_2021\_03\_29\_15

# ARRETE DE VOIRIE PERMANENT PORTANT REGLEMENT DE LA CIRCULATION

Madame le Maire,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Pénal,

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative au droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

**VU** l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

**CONSIDERANT** qu'il convient de réglementer la circulation chemin de la Charrière, situé dans l'agglomération de Dompierre sur Veyle,

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

Un sens unique est instauré chemin de la Charrière, de la route de Priay à la rue de la Pailliotière.

# **ARTICLE 2**

La circulation des véhicules est interdite aux plus de 3T5, chemin de la Charrière.

### ARTICLE 3

Un sens interdit est instauré chemin de la Charrière, de la rue de la Pailliotière à la route de Priay ; la circulation de vélos est autorisée.

## **ARTICLE 4**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Garde Champêtre

Chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Dompierre sur Veyle, le 29 mars 2021 Madame le Maire, Martine TABOURET